Association Traces Éditions
Assemblée Générale 2021

20 décembre 2021 à 16 heures, en salle du Conseil de la mairie de Braux

Présents :
Jean-Claude Nobécourt, Président
Mathieu Sieye, Trésorier
Juliette Douay, référent Le Fugeret
Cathy Grac, référent Braux
Nathalie Lequet, référent Annot
Paul Leydet
Gilbert Mari, membre du Conseil d'Administration
Représentés :
Pierre Bonnet, Secrétaire (pouvoir remis à Mathieu Sieye)
Pascale Blanc-Robutte, référent Méailles (pouvoir remis à Cathy Grac)
Excusés :
Lucien Bouffard, référent Castellet-lès-Sausses
Jean-Louis Damon
Joëlle Eyssautier, référent Saint-Benoît
Olivier Joseph

À 16 h 10, 9 membres étant présents ou représentés sur les 13 convoqués, le Président déclare que le quorum est atteint, que l'Assemblée peut valablement siéger, et enregistre les deux nouvelles adhésions pour 2022 (Michel Grac et Jean-Paul Bondil).

Le trésorier ouvre la séance en rappelant les objectifs statutaires de l'association, afin d'éclairer les comptes-rendus de cette première année d'existence dont les bilans permettront de juger du bien-fondé, de la viabilité et de la bonne tenue du projet initial exposé en décembre 2020. Puis le Président détaille le compte-rendu d'activité 2021.

Rapport moral et compte-rendu d'activités 2021 :

- Traces Éditions s'était engagé, en particulier auprès des six communes ayant acheté en souscription 18 exemplaires des numéros un et deux, à produire sur l'année les deux premiers numéros de la revue semestrielle. Ils ont été produits et distribués, le premier en avril 2021 et le second en septembre 2021. Le premier numéro est quasiment épuisé, du second il ne reste qu'une cinquantaine d'exemplaires : ces résultats sont au-dessus des pronostics de vente et mettent en avant la nécessité d'augmenter le tirage pour les numéros suivants afin de pouvoir fournir les acheteurs tardifs, ce que valide l'Assemblée. Le séquencement mars-septembre sera conservé pour les années à venir.
- Traces Éditions s'était engagé à fournir une animation culturelle d'été à chacune des six communes soutenant le projet ; en dehors d'une conférence ayant du être ajournée pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, chaque commune a pu bénéficier d'au moins une prestation assurée par un des membres du conseil d'administration, respectivement Jean-Christophe Labadie, Gilbert Mari, Jean-Claude Nobécourt et Mathieu Sieye. Dans le détail, d'autres conférences ont été fournies hors du cadre strict de Traces Éditions, à Braux et à Méailles notamment, mais par les mêmes orateurs portant les couleurs de la revue « Au Fil du Coulomp », de sorte que l'engagement est plutôt largement respecté.
- L'association s'était donné pour objectif de donner dans les colonnes de la revue la parole aux associations amies qui, sur le territoire, poursuivent leurs objectifs propres de protection du patrimoine ; à ce jour, quatre de ces associations, intéressant les communes d'Annot, de

Braux, du Fugeret, de Méailles, ont fourni du contenu ou bénéficié d'une référence détaillée dans la revue, ce qui est un résultat très positif pour la revue et pour ces associations.

Les engagements et les objectifs déontologiques annoncés par l'Association ont donc bien été mis en œuvre en 2021.

Sur le plan de la communication, une interview de 23 minutes a été diffusée par Radio-Verdon, une présentation de la revue a été déclinée sur un tiers de page dans la revue de la Fédération Française de Spéléologie, un kakemono a été conçu et fabriqué pour mettre en avant la revue lors des manifestations et conférences (un deuxième a été obtenu gratuitement), et un compte Facebook a été créé. Le Président conclut ce point en déclarant que la communication est un point essentiel pour le développement et que, pour l'avenir, il conviendrait de la développer au-delà de ces premières actions, qui, de l'avis général, n'ont pas encore abouti auprès des populations à une suffisante information sur l'existence de la revue.

Sur le plan commercial, qu'il faut bien sûr évoquer puisque la vente de ses numéros est la ressource essentielle qui permet de faire vivre la revue, le nombre d'abonnements est nettement supérieur à ce qui était prévu, ce qui est une bonne nouvelle ; mais il s'avère que les quelques points de vente qui ont été créés dans la vallée (Offices de Tourisme d'Annot et d'Entrevaux, tabac-presse d'Entrevaux, épicerie « La Vive » à Braux) ont de leur côté créé un flux de ventes très significatif : le Président en conclut qu'il faut poursuivre cette stratégie de mise en points de vente, y compris hors de la vallée sur des sites à connotation traditionnelle ou culturelle marquée, ce que valide l'assemblée qui fournit quelques pistes. Le Président rapporte les récents contacts pris par le Bureau avec le centre culturel de Vence et l'écomusée du pays de la Roudoule, encourageants au vu de la réaction des interlocuteurs devant la qualité de la publication.

<u>Rapport financier 2021 et budget prévisionnel 2022 :</u>

Le Trésorier présente le bilan financier 2021, bénéficiaire, qui s'achève sur une trésorerie supérieure aux prévisions, s'élevant à 3854,44€ (14244,60€ de recettes pour 10390,16€ de dépenses). Il souligne qu'une partie de ces recettes est anticipée sur des numéros non encore produits, donc sur des charges à venir (comptablement : des Produits Constatés d'Avance). Par conséquent, même si ces résultats sont supérieurs aux prévisions, l'indépendance de l'exploitation par rapport à l'aide des communes (ventes en souscription) n'est pas réellement acquise ; le Trésorier annonce que nous avons demandé aux élus non pas la réduction de ces ventes en souscription pour 2022, mais leur maintien. Il faudra donc rédiger une seconde convention modifiant la première. Malgré l'accueil favorable de la plupart des élus, le principe n'est pas partout acquis.

CHARGES	
-Imprimerie Haute Provence n°1 (*facture n°2104010 du 14.04.21*) :	**2472,92 €**
-Imprimerie Haute Provence n°2 (*facture n°2109011 du 16.09.21*) :	**2472,92 €**
-Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°1 (*facture F-3103_21/01 du 31.03.21*) :	**2000 €**
-Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°2 (*facture F-0809_21/01 du 08.09.21*) :	**1550 €**
-Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°2 (*facture F-1609_21/01 du 16.09.21*) :	**707,5 €**
-Conception Roll-Up Le Tilleul sur la Colline (*facture F-0406_21/01 du 04.06.21*) :	**160 €**
-Impression Roll-Up Easyflyer (*ORD250521971050*) :	**75,6 €**
-Frais bancaires cotisation Rythmeo Banque Populaire :	**37,5 €**
-Frais bancaires cotisation carte Banque Populaire :	**4 €**
-Envois postaux pour le numéro 1 :	**360,94 €**
-Envois postaux pour le numéro 2 :	**400 €**
-Achat Société Monégasque de Papeterie (*facture F1278911 du 20.04.21*) :	**90,46 €**
-Achat Société Monégasque de Papeterie (*facture F1279701 du 19.05.21*) :	**58,32 €**
TOTAL CHARGES :	**10.390,16 €**

PRODUITS	
-6 Mairies achats de 18 n°1 et 18 n°2 :	**3240 €**
-6 conférences été 2021 :	**1440 €**
-Cotisations association Traces Editions :	**110 €**
-Ventes et abonnements n°1 et n°2 :	**7990,6 €**
-Abonnements n°3 et n°4 :	**1464 €**
TOTAL PRODUITS :	**14.244,6 €**

BENEFICE 2021 :	**3.854,44 €**

Le budget prévisionnel 2022 escompte le passage du tirage de la revue de 450 à 550 exemplaires ; il intègre la réalisation et la vente d'un numéro Hors Série consacré aux grès d'Annot, qu'il est souhaitable de produire pour le mois de juin ; il prévoit enfin le montage et les modalités de financement d'un chantier-école archéologique en juillet 2022. Ces deux actions, qui dans le plan de développement initial n'étaient pas prévues sur le second exercice, sont rendues possibles par les bons résultats de la revue. Moyennant quoi le budget prévu pour 2022 est à l'équilibre.

CHARGES	
Exemplaire n°3 de la revue Au fil du Coulomp	
-Imprimerie Haute Provence n°3 – 550 exemplaires (*mars 2022*) :	**2700 €**
-Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°3 (*mars 2022*) :	**2150 €**
Numéro spécial sur les Grès d'Annot	
-Imprimerie Haute Provence n° spécial – 700 exemplaires (*juin 2022*) :	**3000 €**
-Infographiste Véronique Pitte n° spécial (*juin 2022*) :	**2150 €**
Chantier école archéologique (été 2022)	
-Participation financière de l'association *Traces Editions* :	**1100 €**
Exemplaire n°4 de la revue Au fil du Coulomp	
-Imprimerie Haute Provence n°4 – 550 exemplaires (*septembre 2022*) :	**2700 €**
-Infographiste Le Tilleul sur la Colline n°4 (*septembre 2022*) :	**2150 €**
-Budget communication :	**350 €**
-Frais bancaires cotisation Rythmeo Banque Populaire :	**50 €**
-Envois postaux :	**700 €**
-Papeterie :	**150 €**
-Frais de fonctionnement Association *Traces Editions* (déplacements) :	**500 €**
TOTAL :	**17.700 €**

PRODUITS	
-6 Mairies achats de 18 n°3 et 18 n°4 :	**3240 €**
-6 conférences été 2022 :	**1440 €**
-Cotisations association *Traces Editions* :	**130 €**
-Subvention ComCom Alpes Provence Verdon chantier école archéologique :	**1000 €**
-Subvention DRAC PACA / SRA chantier école archéologique :	**1000 €**
-Subvention Fond de Développement de la Vie Associative 1 (formation) :	**800 €**
Subvention Fond de Développement de la Vie Associative 2 (fonctionnement) :	**2000 €**
-Ventes et abonnements n°3 et n°4 :	**6000 €**
-Vente numéro spécial sur les Grès d'Annot :	**2090 €**
TOTAL :	**17 700 €**

Trésorerie :	**3.854,44 €**

<u>Prévisions pour 2022 :</u>

Le Trésorier et le Président présentent à deux voix les différentes perspectives pour 2022 :

- le numéro 3 et son contenu détaillé sont présentés ;
- les tenants et les aboutissants, notamment commerciaux, du Hors Série « Grès d'Annot » sont présentés, ainsi que son contenu précis, les différents contributeurs, et l'état de réalisation du contenu à ce jour ;
- les tenants et les aboutissants de l'atelier-école archéologique, notamment en termes de reconnaissance par le SRA de l'intérêt archéologique du territoire et en termes de validation des compétences de l'Association pour l'identification de terrain, sont détaillés, ainsi que les dates, intervenants, contenu ;
- les pistes de développement commercial sont explorées, le Président indique qu'il va s'y consacrer plus fortement sur 2022.

<u>Questions diverses :</u>

- Cathy Grac soulève la question d'élargir le cercles des adhérents, et suggère de l'ouvrir aux abonnés ; de l'avis du bureau, du fait de l'inexistence des avantages matériels associés à l'adhésion il n'y a guère de raison qu'un simple abonné adhère à l'association ; de plus, les charges organisationnelles pour faire fonctionner une association où l'Assemblée pèserait plusieurs dizaines de membres (dont une partie importante simples lecteurs et non contributeurs) deviendraient inutilement lourdes. Il est effectivement souhaitable en revanche d'ouvrir l'adhésion à tout contributeur potentiel. Le Président soulève la question d'adhésion de personnes morales (associations…), ce qui devrait logiquement aboutir à des adhésions croisées renforçant l'implantation de Traces Éditions dans le tissu culturel local et à la création de synergies entre structures : ce type d'ouverture sera envisagé.
- Nathalie Lequet évoque les modalités de distribution du Hors Série, par la poste éventuellement ; le Hors Série et la revue devraient peser sensiblement le même poids, soit 390 g, et les couts d'expédition devraient être les mêmes : l'envoi sera donc possible moyennant une participation aux frais de port de 6€, uniformes avec les frais d'envoi de la revue.
- Cathy Grac souhaiterait que les membres puissent également se rassembler de façon moins formelle, « autour d'une table », notamment pour débattre des contributions à prévoir pour la revue, et de façon générale faire vivre la cohésion de l'équipe associative ; chacun convient que ce souhait est non seulement légitime, mais souhaitable et même agréable ; que la situation sanitaire de 2021 n'a guère permis de penser à organiser de telles réunions (en dehors d'un petit point d'étape à Saint-Benoît au premier semestre), mais que si la situation sanitaire le permet nous aimerions effectivement en organiser une, sur un mode plus convivial encore, vers avril-mai 2022 ;
- Le stock de revues et le matériel de l'association étant actuellement exclusivement entreposés de façon très excentrée, essentiellement chez le Président (à Vence, 06), le

Trésorier informe l'Assemblée que l'Association aurait besoin d'un petit local de stockage sécurisé sur le territoire, accessible librement à toute heure à un nombre réduit de personnes, afin d'y stocker les revues et les accessoires de communication (vidéoprojecteur, kakemonos, signalétique, affiches…), de manière à ce que chaque membre du Bureau puisse procéder facilement aux réassorts éventuels des points de vente dans la vallée, et disposer facilement du matériel de vente et de communication lors des conférences d'été ou des manifestations dans les communes.

Mises aux votes :

L'assemblée désigne Jean-Claude Nobécourt scrutateur des votes, faits à main levée conformément aux Statuts de l'Association.

- Rapport moral du Président : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Rapport financier du Trésorier : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Budget prévisionnel 2022 : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Projet atelier-école archéologie : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Projet Hors Série « Grès d'Annot » : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;
- Modification des statuts de l'Association pour lui donner un siège sur les Alpes-de-Haute-Provence, chez Pierre Bonnet à Saint-Benoît : adopté à l'unanimité des présents et représentés ;

Clôture de la séance :

Après que plusieurs membres de l'Assemblée aient pris la parole pour exprimer leur satisfaction au regard du travail accompli et de la qualité éditoriale de la revue « Au Fil du Coulomp », le Président et le Secrétaire remercient les participants pour leur présence et leur soutien au projet, ainsi que Cathy Grac et madame Coste (mairie de Braux) pour leur aide à l'organisation ; à 18h05 ils déclarent close l'Assemblée Générale 2021 de l'Association *Traces Éditions*.

Président de séance	Secrétaire de séance
Jean-Claude Nobécourt	Mathieu Sieye